



Envoyé en préfecture le 15/04/2025
 Reçu en préfecture le 15/04/2025
 Publié le 16/04/2025
 ID : 029-212902506-20250407-CM2025_022-DE

Conseil Municipal du 7 avril 2025
Extrait
du registre des délibérations

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC

Date de la convocation : **25 mars 2025**

Affichage de la convocation : **25 mars 2025**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le lundi 7 avril 2025 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	11
Représentés	02
Prenant pas part au vote	00
Votants	13

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : BARGUIL Alain, DOUCEN Valérie, HAMMERVILLE Gérard, JAOUEN Marie-Christine, L'ABBÉ Valérie, LE BIHAN Erwan, LE LOUARN Eric, LÉVÉNEZ Marie-Renée, RIOU Guillaume, SALHI Gill, YVINEC Annie.
Etaient représenté(e)s : LÉVÉNEZ Yves (pouvoir à LÉVÉNEZ Marie-Renée), SCHWARTZ Muriel (pouvoir à DOUCEN Valérie).
Etaient absents : CARDINAL Marion, HOURMAND Thibaut.

Délibération CM 2025_022
Budget annexe Assainissement : Adoption du budget primitif 2025

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget annexe prévisionnel de l'assainissement pour l'exercice 2025 sur les bases suivantes :

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES			RECETTES				
	CHAPITRES	BP 2025	CHAPITRES	BP 2025				
011 Charges à caractère général		5 500,00 €	70 Vente de produits et prestations de service		23 600,00 €			
012 Charges de personnel		2 800,00 €	73 Impôts et taxes		0,00 €			
65 Autres charges de gestion courante		0,00 €	74 Dotations, subventions, participations		20 000,00 €			
66 Charges financières		805,00 €	75 Autres produits de gestion de courante		5,00 €			
67 Charges exceptionnelles		0,00 €	76 Produits financiers		0,00 €			
022 Dépenses imprévues		0,00 €	77 Produits exceptionnels		0,00 €			
023 Virement à la section d'investissement		20 654,41 €	79 Transfert de charges		0,00 €			
042 Opérations d'ordre de transfert entre les sections		22 600,00 €	042 Opérations d'ordres entre les sections		9 000,00 €			
002 Résultat reporté ou anticipé		325,59 €	002 Résultat reporté		0,00 €			
		52 685,00 €			52 685,00 €			
INVESTISSEMENT	CHAPITRES	RAR N-1	PROP nouvelles	BP 2025	CHAPITRES	RAR N-1	Prop nouvelles	BP 2025
20 Immobilisations incorporelles				0,00 €	13 Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 Immobilisations corporelles				0,00 €	16 Emprunts et dettes		0,00 €	0,00 €
23 Immobilisations en cours	0,00 €	8 968,83 €		8 968,83 €	10 Dotations, réserves		0,00 €	0,00 €
16 Emprunts et dettes		0,00 €		0,00 €	27 Autres immobilisations financières		0,00 €	0,00 €
27 Autres immobilisations financières				0,00 €	024 Produits de cession		0,00 €	0,00 €
020 Dépenses imprévues		0,00 €		0,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	20 654,41 €	20 654,41 €	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		9 000,00 €		9 000,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre les sections	22 600,00 €	22 600,00 €	
041 Opérations patrimoniales				0,00 €	041 Opérations patrimoniales		0,00 €	0,00 €
001 Résultat reporté		25 285,58 €		25 285,58 €	001 Résultat reporté		0,00 €	0,00 €
		0,00 €	43 254,41 €	43 254,41 €		0,00 €	43 254,41 €	43 254,41 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES ou via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant le projet de budget primitif 2025 présenté par le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ADOPE, au niveau du chapitre, le budget primitif 2025 du service « Assainissement » tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Annie YVINEC

Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN

